

Dossier de presse

Syndicat mixte du Pays de Brocéliande



Signature officielle

Mardi 11 juillet 2017

Manoir de la Ville Cotterel à Montauban-de-Bretagne



Pour répondre aux enjeux de demain et soutenir les dynamiques locales du territoire en matière de santé, le Syndicat mixte du Pays de Brocéliande avec l'ensemble de ses partenaires se sont entendus depuis 2015 pour formaliser **une stratégie territoriale de santé commune et partagée** notamment en élaborant un **Contrat Local de Santé (CLS)**.

Les enjeux majeurs de cette stratégie sont d'agir pour :

- Garantir aux usagers une prise en charge de qualité, qui optimise les parcours de soins et de santé en renforçant la coordination entre les acteurs dans un objectif de cohérence et d'efficacité de l'offre territoriale.
- Améliorer durablement les conditions de vie des habitants du territoire. Cela passe ainsi par une approche globale de la santé qui prend en compte l'ensemble des déterminants qui lui sont liés : environnement, travail, mobilités, habitat, nutrition, éducation, activités et loisirs,...

L'année 2016 a permis l'avancée et la consolidation des orientations de cette stratégie. En effet, les dynamiques locales existantes ainsi que les problématiques repérées lors des groupes de travail et des rencontres professionnelles ont été l'occasion de définir et d'inscrire les thématiques jugées prioritaires au sein du contrat local de santé :

■ Axe 1 : Favoriser la fluidité des parcours par une adaptation de l'offre de santé et des coordinations

Renforcement et diversification de l'offre de soins de proximité

- Organisation locale en matière de coordination dans le champ de l'autonomie
- Prévention et prise en charge des conduites addictives
- Promotion de la santé mentale et la prévention du suicide

■ Axe 2 : Faire en sorte que la population du Pays de Brocéliande bénéficie de conditions de vie favorable à la santé

- Santé environnementale
- Aménagement du territoire
- Habitat
- Santé au travail
- Alimentation et nutrition
- Qualité de vie et lien social
- Participation et animation à la stratégie locale de santé



QU'EST-CE QU'UN CLS ?

Un dispositif qui a pour vocation de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé pour agir durablement et favorablement au développement d'un territoire en santé attractif



En fédérant les acteurs d'un territoire autour d'une stratégie commune



Construite à partir d'objectifs et d'actions qui visent à renforcer la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local dans le respect des objectifs inscrits dans le projet régional de santé Bretagne

La signature officielle du contrat local de santé est ce mardi 11 juillet 2017. L'ensemble des acteurs du territoire investis dans cette stratégie se retrouvent pour officialiser cette signature.

En 2017 :

- Continuité des actions déjà réalisées ou engagées sur le territoire
- Mise en œuvre opérationnelle des nouvelles réflexions intégrées dans le contrat



DES ORIENTATIONS COMMUNES ET PARTAGEES

Afin de structurer leur stratégie de santé du territoire, le Syndicat mixte du Pays de Brocéliande, l'ARS Bretagne et les acteurs locaux ont pu définir conjointement les orientations stratégiques de ce contrat. Ces dernières ont pris appui sur des cadres de références, des diagnostics (régionaux, départementaux, locaux) et les conclusions issues de rencontres et de groupes de travail.

La définition de ces deux axes stratégiques marque la volonté forte de ce contrat : celle de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en agissant sur tous les champs avec l'ensemble des acteurs du territoire. Ce contrat prend en considération l'individu dans son parcours mais également son positionnement au sein d'un environnement complexe.

AXE 1 - FAVORISER LA FLUIDITE DES PARCOURS PAR UNE ADAPTATION DE L'OFFRE DE SANTE ET DES COORDINATIONS

Aujourd'hui, l'allongement de l'espérance de vie et le vieillissement de la population ont conduit à gérer de plus en plus de maladies complexes et chroniques qui, en plus des soins, nécessitent tout autant un suivi au long cours qu'il soit de l'ordre du médico-social, du social, de la prévention, de l'éducation thérapeutique, de la rééducation et de la réinsertion sociale, etc.

Ces éléments constituent de véritables enjeux pour le système de santé et démontrent qu'il convient de mettre en place une intervention pluridisciplinaire. Aussi, l'objectif d'améliorer la capacité collective des acteurs à interagir de façon réactive et coordonnée en réponse aux besoins des personnes a conduit au développement de la notion de parcours de santé et de vie avec une attention particulière aux parcours complexes. Les personnes âgées fragiles, les personnes en situation de handicap, celles qui vivent avec un trouble psychique chronique ou une addiction sont souvent concernées par des parcours complexes. Dans ce contexte, le renforcement de la coordination / intégration des acteurs prend tout son sens. L'intégration correspond, au-delà de la coordination, à l'engagement des acteurs dans un travail collectif permettant, par une évolution des organisations et des pratiques professionnelles, de simplifier les parcours.

Conscients de ces enjeux et de la nécessité de construire un travail coordonné autour du parcours de soins et de vie de l'utilisateur, les acteurs du Pays de Brocéliande se sont engagés depuis plusieurs années dans de nombreuses démarches innovantes qui ont permis de favoriser la coordination et de rendre visible une organisation locale dans ce domaine.

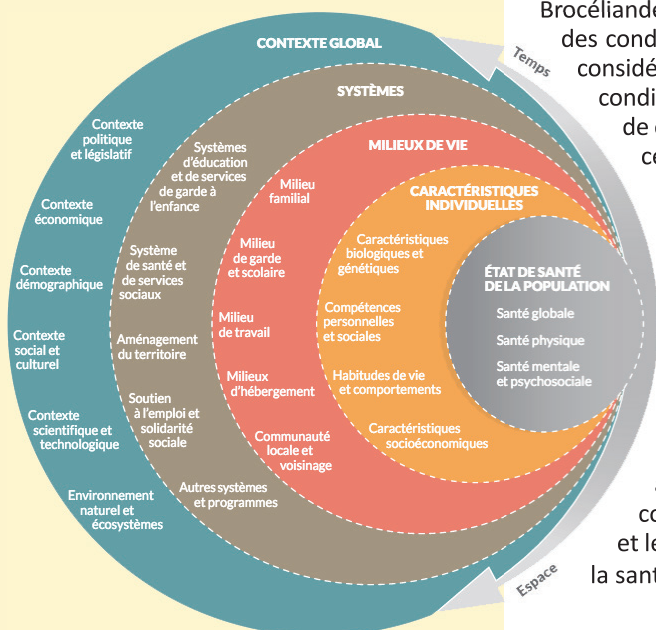
Par ce contrat, les acteurs locaux souhaitent consolider ce travail d'articulation. Plusieurs champs ont pu être investigués et sélectionnés afin de travailler autour de la notion de parcours :

- Le maintien et la diversification de l'offre de soins de proximité
- L'organisation locale en matière de coordination et d'intégration dans le champ de l'autonomie
- La prévention et la prise en charge des conduites addictives
- La promotion de la santé mentale et la prévention du suicide

AXE 2 - FAIRE EN SORTE QUE LA POPULATION DU PAYS DE BROCELIANDE BENEFICIE DE CONDITIONS DE VIE FAVORABLES A LA SANTE

En s'engageant dans l'élaboration d'un Contrat local de santé, les acteurs du Pays de Brocéliande entendent réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Pour apporter des conditions de vie favorables aux habitants du territoire, il est essentiel de prendre en considération un ensemble de déterminants qui ont une influence conséquente sur les conditions de vie et plus particulièrement sur l'état de santé. Aussi, la prise en compte de ces déterminants ne s'arrête pas à l'offre de soin et devient plus complexe puisque celle-ci intègre les habitudes de vie, l'environnement socioculturel, économique, physique, l'accès aux services de proximité,...

C'est pourquoi il convient d'adopter une nouvelle vision de la santé afin d'être en mesure d'intervenir efficacement pour améliorer l'état de santé et le bien-être des individus. En effet, ce contrat a pour ambition d'être le garant d'un bon développement local, durable et favorable à la santé des habitants du Pays de Brocéliande. Pour ce faire, l'approche proposée au sein de cet axe est d'intervenir à la fois sur l'individu et sur les institutions locales en intégrant le concept de responsabilité. A travers les objectifs et les actions, la finalité est de pouvoir faire prendre conscience à la fois à la personne et aux institutions qu'ils détiennent un rôle majeur dans le développement de conditions de vie favorable à la santé notamment en renforçant leur mobilisation et leurs ressources (intégration de la notion de santé dans les politiques, éducation à la santé, mobilisation des compétences psychosociales,...).



UNE DEMARCHE EN COHERENCE AVEC LA STRATEGIE REGIONALE DE SANTE

L'Agence régionale de santé est chargée de définir et de mettre en œuvre un ensemble coordonné de programmes et d'actions régionaux concourant à la réalisation des objectifs de la politique nationale de santé et à l'amélioration de la santé de la population. Le Projet Régional de Santé (PRS) constitue ainsi la feuille de route de la politique de santé de la région. Au regard de sa stratégie et des enjeux bretons de santé publique (addictions, santé mentale, environnement, vieillissement,...), il vise à renforcer la proximité, la qualité de l'offre de santé (prévention, soins, accompagnement médico-social), à améliorer l'état de santé de la population et à faciliter l'accès et le parcours de chaque personne recourant au système de santé.

Le PRS, adopté en mars 2012, est structuré autour de trois priorités correspondant aux besoins régionaux identifiés :

- Prévenir les atteintes prématurées à la santé et à la qualité de vie
- Améliorer l'accompagnement du handicap, de la perte d'autonomie, des dépendances et du vieillissement
- Favoriser l'accès à des soins de qualité sur tout le territoire

A ce jour, les travaux d'élaboration de la deuxième génération du PRS (2018-2022) sont engagés et permettront la mise en œuvre des orientations fixées par la loi de modernisation du système de santé français du 26 janvier 2016. Un des objectifs majeurs affiché dans ce futur PRS visera à la réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales en santé, en agissant sur l'ensemble des déterminants de la santé, dans le but d'améliorer les conditions de vie de la population bretonne. Ainsi, les CLS seront les outils privilégiés de déclinaison des orientations et des objectifs du PRS à l'échelon territorial en lien avec les élus et les acteurs du territoire.

UNE CONTRACTUALISATION, DES PRIORITES, DES ACTIONS

L'analyse des éléments recueillis et partagés entre les élus, la population, les acteurs locaux et partenaires du territoire a permis de (d') :

- Définir deux axes stratégiques

- 1 - Favoriser la fluidité des parcours par une adaptation de l'offre de santé et des coordinations
- 2 - Faire en sorte que la population du Pays de Brocéliande bénéficie de conditions favorables à la santé

- Dégager des thématiques prioritaires

- Thématique 1 : Renforcement et diversification de l'offre de soins de proximité
- Thématique 2 : Organisation locale en matière de coordination et d'intégration dans le champ de l'autonomie
- Thématique 3: Prévention et prise en charge des conduites addictives
- Thématique 4: Promotion de la santé mentale et prévention du suicide
- Thématique 5: Santé environnementale
- Thématique 6: Aménagement du territoire
- Thématique 7: Habitat
- Thématique 8 : Santé au travail
- Thématique 9 : Alimentation et nutrition
- Thématique 10 : Qualité de vie et lien social
- Thématique 11: Participation et animation à la stratégie locale en santé

- Etablir un programme incluant 19 objectifs et 30 actions

UNE CONFÉRENCE

Brocéliande, Pays en santé
Une richesse à promouvoir

CONFERENCE-DEBAT
Mercredi 8 juin 2016 à 20h
Apéritif dînatoire à partir de 19h

INTERVENANTS
Eric BRETON
Enseignant-Chercheur
Christine FERRON
Directrice

Salle Le Confluent
Route de Saint-Méen-le-Grand
à Montfort-sur-Meu

Entrée gratuite

Remerciements :
02 99 06 32 45
contact@pays-broceliande.fr
www.pays-broceliande.com

Brocéliande, Pays en santé : conférence-débat mercredi

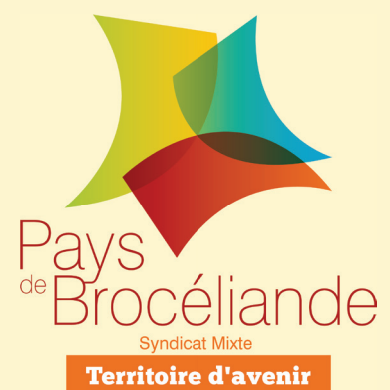
Mercredi 8 juin, une soirée conférence-débat sur « Brocéliande, Pays en santé » sera animée à la salle du Confluent. Depuis 2011, le Syndicat mixte du pays de Brocéliande s'est engagé sur les questions de santé. En quatre ans, de nombreuses actions ont été réalisées avec les professionnels, les collectivités et des partenaires extérieurs pour construire et

coordonner un programme d'actions adaptées aux besoins du territoire. À travers ces questions, le Pays souhaite initier une dynamique pour agir sur les conditions de vie (habitat, mobilité, alimentation, etc.) des habitants, dans l'objectif de mettre en place des actions à inscrire dans un contrat local de santé avec l'Agence régionale de santé de Bretagne.

Cette rencontre sera animée par deux enseignants-chercheurs : Christine Ferron (Fédération nationale d'éducation et de promotion de la santé) et Éric Breton (École des hautes études en santé publique). Les élus, professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social, mais aussi la population, sensibilisée et intéressée par les questions de

conditions de vie favorables à la santé, sont conviés.

Mercredi 8 juin, à 20 h, salle du Confluent. Information : contact@pays-broceliande.fr – tel : 02 99 06 32 45



CONTACT PRESSE :
Béatrice Donet
bdonet@pays-broceliande.fr
02 99 06 32 45

REFERENTE DOSSIER :
Marine Fortin
mfortin@pays-broceliande.fr
02 99 06 32 45